

cinq couleurs afin de soutenir le ciel; il coupa les pattes d'une tortue marine afin de supporter les quatre extrémités de la terre. Il se servit de cendre de roseau pour arrêter les eaux débordées et pour rétablir l'ordre dans la province de Ki. Puis, la terre étant calme et le ciel affermi, il ne changea plus l'ancien ordre de choses. »

3<sup>e</sup> *panneau*. — Le cartouche porte l'inscription suivante :

« Chen-nong, voyant l'avantage qu'il y avait à labourer la terre, enseigna aux agriculteurs à le faire et à semer les céréales; de cette manière, il fit sortir de l'inaction les dix mille familles<sup>1</sup>. »

Chen-nong, dont le nom signifie « le laboureur divin », est représenté sur ce bas-relief avec une bêche ou une houe à la main. Chen-nong, dit Se-ma Tcheng (*op. cit.*), « tailla une pièce de bois pour en faire un soc; il courba une pièce de bois pour en faire la flèche d'une charrue. L'usage de la charrue et de la houe fut montré par lui à la foule des hommes. Il fut le premier qui enseigna le labourage. »

4<sup>e</sup> *panneau*. — Le cartouche porte l'inscription suivante :

« Hoang-ti fit plusieurs innovations; il soutint des guerres; il creusa des puits dans les champs; il allongea les vêtements; il éleva des maisons<sup>2</sup>. »

Hoang-ti est représenté avec de longs vêtements, tandis que ses prédécesseurs ont une sorte de petite veste et des pantalons; il est coiffé du chapeau à franges appelé le chapeau *mien*.

Les écrivains qu'on est convenu d'appeler taoïstes ont fait autour de Hoang-ti une légende qui le transforme en un être miraculeux qui inventa l'alchimie et sut se rendre immortel<sup>3</sup>. D'après les auteurs d'un jugement plus froid, il fut un des principaux promoteurs de la civilisation et posa les fondements de toutes les connaissances scientifiques.

5<sup>e</sup> *panneau*. — Le cartouche porte l'inscription suivante :

1. 神農氏因宜教田辟土種穀以振萬民.

2. 黃帝多所改作造兵井田垂衣裳立宮宅.

3. On trouve un écho de ces légendes dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* de Se-ma Tsien. Cf. pp. xxv et 66 de la traduction française de ce traité.